DÉPARTEMENT du LOT

MAIRIE
DE
SAINT-CERNIN
46360

Tél. 05 65 31 33 07

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Samedi 29 novembre 2008

COMPTE RENDU
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 NOVEMBRE 2008.

Etaient présents :
MM PAGANEL R. CONTE B. MARTY A MARTY B. SIRDEY F. QUENNESON H.
MME LACAM M.
Mme CHASSEPOT Coordonnatrice de la Résidence Saint-Cernin .

Etaient excusés: MM. DELSAHUT J.B. GANIL T. POUZALGUE S.
Mme MECHENIN E. (pouvoir à Mme LACAM)
Madame LACAM Michèle a été élue secrétaire de séance.

Résidence Saint-Cernin.
Madame CHASSEPOT Marie-Pierre, coordonnatrice de la Résidence Saint-Cernin, présente l'Association des Petits Frères des Pauvres.
La Résidence Saint-Cernin est la 1ère location de L'Association.
Sur le plan national, l'Association organise des séjours vacances depuis 1950 pour des personnes âgées souffrant de solitude, vit grâce à des dons et legs.
L'Association a une implantation à Toulouse et des antennes dans toute la Région.
A Saint-Cernin, de Juin à Septembre 2008, 60 personnes et autant de bénévoles ont été accueillis, venant de Toulouse, Rodez et Cahors.
La maison est ouverte toute l'année ; les séjours sont modulables, les animaux sont acceptés.
Objectif : Ouvrir la maison de mi-septembre à mi-juin avec bénévoles et personnes âgées (par petit groupe) et avoir des projets à thèmes.

Contrat de maintenance photocopieur mairie.
Monsieur Le Maire donne lecture du contrat de maintenance pour le photocopieur de la mairie établi par la société TECHNIC BUREAU sise à CAHORS (Lot).
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte les conditions de ce contrat et autorise Monsieur Le Maire à le signer et à effectuer un virement de crédit de 3 600.00 € au profit du programme « mairie » pour l'achat de ce photocopieur.

Demande de subvention au Conseil Général
Eclairage public, enfouissement réseau téléphonique, aménagement place de l'église.
Monsieur Le Maire expose le projet de dissimulation des réseaux téléphoniques, éclairage public et réfection de la place de l'église à effectuer dans le cadre de l'aménagement du bourg en même temps que les travaux de construction du réseau d'assainissement afin d'éviter des frais (tranchées, voirie...).

Le montant des travaux à la charge de la commune s'élève à :
- réseau téléphonique : 20 500.00 € HT
- éclairage public : 40 354.00 € HT
- place de l'église : 18 780.00 € HT

Soit un total de : **79 634.00 € HT**

Monsieur le Maire souligne que cet investissement est très lourd pour le budget communal et propose de solliciter une subvention auprès de Monsieur Le Président du Conseil Général au titre du Fonds d'aide aux petits équipements communaux (FAPEC).

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
- approuve le projet dans son intégralité,
- accepte de prendre en charge le montant des travaux s'élevant à 79 634.00 €,

- autorise Monsieur Le Maire à solliciter Monsieur Le Président du Conseil Général pour l'obtention d'une subvention la plus élevée possible afin de financer les dits travaux,

- adopte le plan de financement ci-dessous :

* Subvention FDE Lot sollicitée (20% pour l'éclairage public) : 8 070.00 €
* Subvention du Conseil Régional sollicitée
* Subvention exceptionnelle du Ministère de l'Intérieur : 20 000.00 €
* Fonds libres 51 564.00 €.

Abat-sons de l'église.

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée qu'il a enfin reçu la réponse de deux entreprises pour le remplacement des abat-sons de l'église.

Il présente les deux devis :

- Ets COSTERASTE de Nadillac (Lot) pour 6 150.00 € HT
- DAVID Rémi d'Ussel (Lot) pour 3 055.00 € HT

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal choisit l'entreprise DAVID, charge Monsieur le Maire d'envoyer le bon de commande et l'autorise à signer toutes les pièces afférentes à ce projet.

Questions diverses.

- Salon de coiffure.

Monsieur le Maire fait savoir à l'assemblée que Madame POIRION Aurore, nouvelle coiffeuse, ouvrira le salon 3 jours par semaine (mercredi, vendredi et samedi).

- Devis électricité bâtiment école.

Monsieur le Maire présente les devis de Monsieur Eric VALLEE :

* Salle des fêtes : 441.00 € HT
* Cantine : 535.00 € HT
* Ecole : 1 900.00 € HT.

Le Conseil Municipal décide de faire les travaux d'électricité de la salle des fêtes et d'envoyer les devis de la cantine et de l'école à la CCLC.

Le Maire ne signera le bon de commande pour la salle des fêtes qu'après avis de la CCLC afin de faire faire les travaux par la même entreprise.

- Fontaine de Sales.

Monsieur le Maire présente le devis de Monsieur Jean-Pierre BADOURES d'un montant de 2 700.00 € HT.

Le Conseil Municipal accepte ce devis et charge Monsieur Le Maire de se renseigner auprès de la Fédération Départementale des Chasseurs et du Parc Naturel Régional des Causses du Quercy afin de trouver une aide financière.

- La Poste.

Depuis l'annonce faite par le Président du groupe de la Poste de proposer un changement de statut de la Poste maison mère et d'ouvrir son capital au privé, l'inquiétude grandit chez les postiers, les usagers et les élus de voir celle-ci privatisée, privatisation qui, à terme, générera la disparition de la présence postale.

Monsieur le Maire rappelle l'attachement de tous aux services publics de proximité et à celui de la Poste en particulier, pivots essentiels de l'aménagement de notre territoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, s'oppose à l'ouverture du capital et à la privatisation de la Poste et se prononce pour un service postal moderne et rénové qui réponde aux besoins de la population dans l'ensemble du territoire.

- ADMR de Lauzès.

Monsieur le Maire fait part de la lettre des membres du bureau, bénévoles, informant les Maires du Canton de leur démission au 13 Novembre 2008.

A Saint-Cernin le 29 Novembre 2008

Le Maire.

MAIRIE de SAINT-CERNIN Lot